FEDIL

Pressemitteilung - 04/12/2020

RELÈVEMENT DU SSM, TAXE CO2 : LES DÉCIDEURS POLITIQUES IGNORENT LA SITUATION DE GRANDS PANS DE L'INDUSTRIE

Luxembourg, le 4 décembre 2020 – Lors de sa réunion du 30 novembre dernier, le conseil d'administration de la FEDIL s'est penché sur les dossiers politiques d'actualité qui touchent les entreprises en cette période de crise prolongée, caractérisée par une régression sérieuse de l'activité économique dans de nombreux secteurs d'activité.

La FEDIL approuve largement les mesures de stabilisation engagées par le gouvernement pour aider les entreprises et leurs salariés à surmonter les mois ou trimestres creux marqués par un recul quasi-généralisé de l'activité de production et des recettes. Grâce à l'instrument du chômage partiel appliqué dans les entreprises affectées par la crise, de nombreux postes de travail ont été sauvés et les revenus des salariés concernés ont pu être préservés.

Malheureusement, les décideurs politiques ne semblent pas avoir pleinement pris conscience de la situation économique fragile des grands pans de l'industrie lorsqu'ils ont pris l'initiative d'alourdir plusieurs coûts d'exploitation dès le 1er janvier 2021.

La décision gouvernementale d'augmenter le salaire social minimum de 2,8% à partir du 1er janvier 2021 est particulièrement déplorable aux yeux de la FEDIL. En effet, indépendamment des opinions que l'on peut avoir sur le salaire social minimum même et sur la méthode discutable de son adaptation, on ne peut que s'étonner du moment choisi et de l'ampleur de cette adaptation, d'autant plus que d'autres hausses significatives de ce même salaire viennent d'être appliquées il y a à peine deux ans.

La majorité des membres de la FEDIL sont obligés de se défendre sur des marchés internationaux par rapport à des concurrents qui ne se voient pas imposer une augmentation légale des salaires dans cette période de crise sanitaire. Les entreprises doivent d'ores et déjà supporter des coûts importants liés à la gestion de la crise sanitaire, sans parler de la perte de productivité due aux nombreuses absences de leurs salariés et de la réduction des volumes de

commandes.

Une compensation plus généralisée de cette hausse salariale, telle que nous l'avions connue pour les années 2012 à 2016, aurait donné aux entreprises une bouffée d'oxygène pour traverser la période difficile, mais tel n'est même pas le cas. Il ne faut pas oublier que l'augmentation du salaire social minimum pèsera sur l'ensemble des entreprises et ne concerne pas uniquement les entreprises payant des salaires avoisinant le salaire social minimum.

À côté du relèvement du salaire social minimum et malgré la détérioration sérieuse de la situation financière de nombreuses entreprises, le gouvernement n'a pas voulu mettre en question ou reporter ses projets d'introduction d'une taxe CO_2 dès le 1er janvier 2021. Les industriels sont particulièrement déçus du désintérêt des ministres responsables par rapport aux propositions d'aménagement de cette taxe soumises par la FEDIL pour optimiser cette mesure en lui conférant un caractère incitatif et donc écologique. À l'image de quasiment toutes les propositions constructives de la FEDIL soumises dans le contexte de la consultation publique sur le plan national «énergie et climat» (PNEC) celles ayant trait au modèle de taxation des produits énergétiques ont été écartées, sans explication ou concertation.

La FEDIL invite le gouvernement à pratiquer une politique de relance ambitieuse, propice à une redynamisation rapide de nos entreprises sur des marchés hautement compétitifs. Le retour à brefs délais d'une croissance soutenue et durable est indispensable pour rééquilibrer la situation financière dans les secteurs public et privé.